



Fiche de poste : Animateur.rice de GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle)
placé directement sous la responsabilité du conseil d'administration et de l'animatrice-coordinatrice

Contexte :

Les groupes d'entraide mutuelle (GEM) sont des structures de prévention et de compensation de la restriction de participation à la vie en société prévues aux articles L. 114-1-1 et L. 114-3 du code de l'action sociale et des familles (CASF), tels qu'ils résultent de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Ils s'apparentent à des dispositifs d'entraide mutuelle entre pairs, en constituant avant tout un collectif de personnes concernées par des problématiques de santé similaires et souhaitant se soutenir mutuellement dans les difficultés éventuellement rencontrées, notamment en termes d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

Le cahier des charges fixé par l'arrêté du 21 juillet 2019 précise le rôle des salariés dans les GEM :

« Les animateurs salariés aident les adhérents à s'organiser pour la réalisation de leur projet, ainsi qu'à établir des relations avec l'environnement et les institutions de la cité. Ils les aident à veiller au confort et à la gestion quotidienne du groupe. Ils apportent aux adhérents qui les sollicitent leur écoute, leur avis et leur conseil, mais sans jamais se substituer aux professionnels du soin ou de l'accompagnement auxquels les personnes ont recours en tant que de besoin. Ils peuvent intervenir tant dans les locaux du GEM qu'à l'extérieur, notamment pour la constitution de partenariats avec d'autres institutions ».

Le projet du GEM itinérant Nord Isère se développe sur le territoire des communautés de communes des Balcons du dauphiné, des Vals du dauphiné et de Lyon Saint Exupéry en dauphiné. Il s'agit de proposer des permanences d'accueil sur différentes communes accueillantes sur ces territoires à destination des personnes isolées et/ou en souffrance psychique. Il s'agit également de proposer des activités sur l'ensemble de ce territoire pour favoriser la création de lien social.

En raison de l'accroissement des activités de l'association dû à la période estivale, nous recrutons un.e animateur.trice pour les mois de juillet, août et septembre.

Missions principales :

1. Gestion et organisation des permanences

- ➔ Transport des personnes non véhiculées dans les villages alentours avec le minibus de l'association
- ➔ Accueil, intégration et orientation des membres
- ➔ Animation des permanences dans les différentes communes
- ➔ Écoute et présence pour les adhérents
- ➔ Encadrement du groupe

2. Organisation et animation des activités du GEM

- ➔ Conception et planification des activités en lien avec les membres
- ➔ Encadrement de certaines activités
- ➔ Encadrement du groupe pendant les activités
- ➔ Conduite du véhicule minibus
- ➔ Veille à l'adéquation des activités avec les attentes des adhérents

Conditions d'exercice :

Horaires flexibles du lundi au vendredi en fonction des activités

35h hebdomadaire

Mutuelle prise en charge

Salaire : 1801,80 euros brut mensuels + prime Ségur

Convention collective ECLAT

CDD de 3 mois du 1er juillet 2025 au 30 septembre 2025

Permis B nécessaire pour la nature de l'activité